



COMPTE RENDU DU COMTE TECHNIQUE DES DDI DU 29 JUIN 2022

Le quatuor de départ

La **CFDT** était représentée par Emmanuel Biseau, Eric Tavernier, Lydie Welsch et Laure Revel.

Claude François

Comme d'habitude ou presque un projet d'**arrêté de restructuration**, il concerne cette fois les agents du MTECT qui exercent des missions FEADER ou Natura 2000 terrestre. Les mesures liées à un tel texte apparaissent bien (priorité de mobilité, aides financières, etc.) et les organisations syndicales obtiennent que celui-ci soit valable 3 ans et non 2 ans.

Jacky et Ben J

Le bilan social (rapport social unique) 2020 est présenté en séance après l'avoir été au CHSCT. Celui-ci fait, notamment, apparaître des baisses d'effectif conséquentes dans les DDI, des contractuels toujours plus nombreux... Cette dérive est une nouvelle fois dénoncée par la **CFDT**.

La **CFDT** demande également que les heures écrêtées apparaissent dans le rapport, dans certaines DDI cela peut représenter plusieurs ETP.

Tous ces indicateurs vont dans le même sens, de moins en moins d'agents avec de plus en plus de travail.

Stromae

Alors on compte ? La **CFDT** profite de l'occasion pour demander que les **heures en télétravail** soient enfin réellement prises en compte et non pas forfaitisées. Cela est enfin écrit dans les nouveaux accords télétravail au MTECT et au MASA (ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire), nous attendons que cela soit aussi inscrit dans celui en cours de discussion au MI.

La phrase du jour

M Albertini, secrétaire général du MI, se réjouit que 82 % des DDI aient remonté les chiffres permettant d'établir le bilan social. Pour la **CFDT**, qui reconnaît le travail colossal que cela représente, se réjouir que près d'1 DDI sur 5 n'a pas répondu à une mission obligatoire est inquiétant. Cette tâche revenant aux SGC, peut-être est-ce le signe que tout ne fonctionne pas aussi bien que le MI veut bien le croire ou le dire.

Trop vite, trop haut, trop fort

La création d'une police unique en charge de la **sécurité sanitaire des aliments** (SSA) est présentée. Dans les grandes lignes c'est le transfert de missions portées par des agents CCRF vers le MASA pour, d'après le gouvernement, une meilleure protection des consommateurs.

Cette création décidée en toute précipitation début mai dernier ne convainc pas.

Il est à noter que même le MI et son secrétaire général, qui devrait assurer le pilotage des DDI, a été informé en même temps que les agents de la CCRF de cette décision du premier ministre. Quel capitaine de navire ne connaît pas sa trajectoire ?

SSA c'est sensas

En fait, pas du tout... Beaucoup, beaucoup de questions restent en suspend et ont de quoi inquiéter les agents des deux ministères concernés et les consommateurs.
Suite à la demande de la **CFDT**, l'administration indique qu'un arrêté de restructuration sera pris, il concernera les agents CCRF dont les missions sont transférées.

BNP Paribas

La **CFDT** craint que les ETP prévus pour le transfert soient insuffisants. Nous interrogeons l'administration pour savoir ce qu'il en est des possibilités de délégation (privatisation) au privé de certains contrôles, faute de personnel. Tout en indiquant que rien n'est décidé la directrice de la DGCCRF explique que cela concerne seulement des missions non sensibles... comme si en matière de sécurité alimentaire il pouvait y avoir des domaines non sensibles...
Bref, la privatisation de certains contrôles est bel et bien dans les tuyaux ce qui n'est pas acceptable.

Paul

La **CFDT** souligne que les 60 ETP provenant du ministère de l'économie déshabillera des services déjà exsangues. Pour nous, ce transfert n'aurait pas dû s'accompagner de pertes d'ETP pour la CCRF.

Rome

Le gouvernement décide de faire cette réforme en 1 jour (ou presque) au risque de la précipitation, de la cacophonie, du mal être des agents, d'une phase transitoire illisible et de risque pour le consommateur. Pour la **CFDT** toute la méthode est à revoir.

Nous indiquons souhaiter que les agents MASA (anciens ou nouveaux) soient suffisamment formés pour avoir les connaissances et les compétences pour exercer toutes les missions relevant du SSA. Nous ne voulons pas qu'ils soient mis en difficultés dans l'exercice de leurs missions ! Pour nous la date du 1^{er} janvier 2023 n'est pas raisonnable et nous demandons son report.

Nous demandons également qu'il soit écrit, l'affirmation de la directrice de la DGCCRF ne suffisant pas, que les agents CCRF puissent rester dans leur lieu d'affectation, même s'ils n'intègrent pas la police unique SSA.

Je vais bien tout va bien

Le ministère des solidarités et de la santé présente la **réforme des instances médicales**. Pour la **CFDT**, c'est une réforme cache misère. C'est un dispositif qui veut tout changer, mais sans donner les moyens humains pour le réaliser dans de bonnes conditions. La **CFDT** dénonce une nouvelle réforme qui crée de la souffrance au travail, par le retrait des missions qui donnaient de l'intérêt aux agents sur leur poste, par la perte de sens et on le constate en retour, maltraitance des usagers qui sont nos collègues fonctionnaires atteint de maladie, handicap, et donc fragilisés.

Ping-pong

Nombre d'agents des DDI tentant de mobiliser leur **compte personnel de formation (CPF)** ou d'accéder à des **formations payantes** se retrouvent dans la position de la balle entre les SGCD (le MI) et leur ministère de tutelle, en particulier le MTECT. La **CFDT** demande instamment que les ministères tranchent sans délai et communiquent aux agents les règles du jeu.

30 mois après la création des SGCD, il est affligeant de constater que les ministères persistent à jouer à « C'est pas moi ... c'est l'autre » comme à la maternelle, au détriment d'agents pris en otage dans leur petit jeu de dupes.

Sinon ?

Ben pas plus